

**MAIRIE
DE
AMBÉRIEUX EN
DOMBES**



AIN

**Conseil municipal
du 15 décembre 2022 à 20h30**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Ambérieux en Dombes dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie d'Ambérieux en Dombes, sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire.

Convocation a été faite le 8 décembre 2022

Membres en	
exercice	19
Présents	12
Votants	18
Pouvoirs	6

Présents : Christine FORNÈS, Pierre ROSET, Brigitte ROCHE, Dominique FATOME, Marie-Noëlle JAY, Damien BOUHOURL, Sylvie ROSIER, Frank CORDIER, Guillaume FOUCAUT, Mélanie PROST, Vincent HOANG, Mathieu GUINET.

Absents excusés :

Christophe SELIG donne pouvoir à Pierre ROSET, Agnès REBUT donne pouvoir à Mathieu GUINET, Christelle ABRAZIAN donne pouvoir à Guillaume FOUCAUT, Carole PROTIERE donne pouvoir à Sylvie ROSIER, Annelise MAZILLE donne pouvoir à Dominique FATOME et Christophe SAINT-CYR donne pouvoir à Christine FORNÈS, Alex COLOMB.

Secrétaire de séance : Damien BOUHOURL

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 17 novembre 2022

Le procès-verbal du 17 novembre est approuvé à l'unanimité.

2. CR décision du maire

Décision n°2022-005 concernant un virement de crédit du compte « dépenses imprévues » vers le compte « intérêts des emprunts » pour un montant de 340€.

3. Finances – Economie

• Amortissement des subventions d'équipement versées

Par délibération en date du 8 septembre 2022, le conseil municipal a délibéré sur la mise en place de la nomenclature M57 pour le vote du budget de la commune.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements en matière d'amortissement des immobilisations et permet de mettre en place un assouplissement de gestion des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, seul l'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publiques et aux personnes privées au compte racine 204 est obligatoire.

Par souci de simplification, l'amortissement linéaire est proposé suivant des seuils de dépense à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit le versement de la subvention d'équipement.

Montants (en euro)	Durée d'amortissement
Compris entre 1 et 10 000	1
Compris entre 10 001 et 25 000	3
Compris entre 25 001 et 50 000	7
Compris entre 50 001 et 100 000	10
Au-delà de 100 000	15

ACCORD UNANIMITE

4. Intercommunalité

• **Compte-rendu du conseil communautaire du 28 novembre 2022**

Le programme LEADER (fonds européen) actuel est en voie d'achèvement, un nouveau programme est en cours d'élaboration entre les dix EPCI du département. Une enveloppe de 250 000€ par an est prévue.

Une motion relative aux finances locales a été votée en raison de la préoccupation des conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la communauté de communes, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de service de proximité adaptée aux besoins de la population.

Un terrain à Reyrieux a été acheté par la CCDSV pour être revendu à la région dans le cadre de l'entrepôt du BHNS.

Le conseil communautaire a renouvelé le dispositif d'aides économiques pour les petites entreprises, la convention a été résignée avec la Région. Le glacier de Ars Sur Forman va en bénéficier.

Un premier bilan a été dressé concernant la Maison France Service, il ressort qu'Ambérieux en Dombes est la troisième commune du territoire où les habitants fréquentent ce service.

La CCDSV a également voté le plan d'entretien du bois de Cibens avec l'ONF. Les bois coupés sont ensuite vendus.

Les Hospices Civils de Lyon ont mis à disposition par convention une parcelle afin de réaliser une piste en stabilisé pour le futur gymnase de Saint Didier, cette mise à disposition a été réalisée car suite à une étude de la DREAL il a été imposé à la CCDSV de compenser l'artificialisation des terrains utilisés pour la construction du collège et du gymnase. La location va coûter 3000€ par an à la CCDSV, et le contrat est de 20 ans.

PREND ACTE

• **Rapport activités 2021 du service déchets**

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée exerce la compétence déchets sur les 19 communes et Jassans-Riottier soit un total de 45 465 habitants, depuis le 1^{er} janvier 2020 suite à la dissolution du SMICTOM Saône Dombes.

La CCDSV adhère au SYTRAIVAL pour les différents traitements de déchets. Un marché de prestation a été confié à Véolia puis à Ecodéchet en 2022. Ce service est financé quasiment entièrement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

En 2021, plusieurs actions ont été réalisées : un programme de prévention des déchets pour la période 2021-2026 ayant pour objectif de réduire le tonnage des ordures ménagères et du tonnage des végétaux collectés en déchèterie. Il y a eu également la mise en place d'une équipe d'animateurs déchets afin de développer la communication du programme de prévention des déchets. La distribution des bacs jaunes dans 14 communes (dont Ambérieux en Dombes) afin de pouvoir harmoniser le schéma de collecte des emballages légers sur le territoire en porte-à-porte. Un composteur partagé a été installé sur la commune d'Ars sur Forman (Ambérieux en Dombes s'est positionnée pour en bénéficier en 2023), cela va devenir obligatoire pour les collectivités territoriales de proposer une solution pour le compostage aux habitants. Enfin, de nouveaux points d'apports Volontaires enterrés ont été installés

En 2021, au niveau des déchèterie, il y a eu deux dépôts d'amiante organisés. 108 usagés particuliers ont ainsi pu déposer près de 27 tonnes de fibrociments.

Concernant la quantité de déchets collectés et traités en 2021, il est constaté une hausse de la production de déchets par habitant (+21%) pour atteindre 622 kg par habitant (contre 556 kg par habitant en 2020). Cette augmentation s'explique par les confinements successifs et le développement du télétravail (les déchets ne sont plus sur le lieu de travail). Cette hausse est aussi liée aux apports en

déchèterie qui ont augmenté de 24%.

Le tonnage des ordures ménagères est resté stable alors que le tonnage du tri a augmenté de 17% et le tonnage en déchèterie a doublé (+50%). Il y a également une diminution de récupération du papier et du verre.

Le risque si on ne baisse pas le volume d'ordure ménagère c'est de passer en redevance incitative. *Mme Dominique FATOME demande si le passage à la redevance incitative serait personnalisé. C'est une poubelle intelligente par les habitants. Les ambassadeurs du tri vont faire des études sur les secteurs.*

Un travail est fait actuellement sur le compostage notamment un groupe de travail a été créé sur les dépôts de déchets verts en déchetterie.

De nombreuses animations scolaires sont prévues dans les écoles pour initier les enfants au recyclage et au tri.

- **Rapport d'activités du SYTRIVAL**

Il touche 9 EPCI et 378 000 habitants, il couvre trois départements : le Rhône, l'Ain et la Saône-et-Loire. Une usine d'incinération est située à Villefranche-sur-Saône.

Ses objectifs sont de réduire les déchets ménagers, augmenter la quantité de déchets en vue de la réutilisation ou du recyclage.

Le passage à l'extension des consignes de tri (récupération de tous les emballages plastiques) permet la mise en place du tri à la source des déchets.

En 2021, c'est 221 472 tonnes de déchet ménager récoltés soit 590 kg par an et par habitants. Des actions de collecte de déchets d'équipement électronique en déchèterie ont été mise en place pour réemployer les appareils. Et un travail est en cours sur la collecte des meubles.

De nombreuses commissions sont mises en place pour atteindre les différents objectifs.

M Damien BOUHOUB demande si la commune pourrait acheter un broyeur, afin de permettre aux habitants d'amener leurs déchets verts et ceux-ci pourraient être utilisés sous une autre forme.

Mme le Maire précise que même par rapport aux déchets de la commune, on pourrait faire du broyage ; il y a de nombreuses choses qui peuvent être faites et la commission développement durable devra se charger de ces différentes questions.

5. Personnel

- **RIFSEEP, modification des plafonds du CIA**

Le RIFSEEP se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a approuvé en 2016 le régime indemnitaire des agents et instauré le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants : prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes.

Pour l'État, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

ACCORD UNANIMITE

- **Recours à des vacataires pour la distribution**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Pour pouvoir recruter un vacataire trois conditions cumulatives doivent être réunies : c'est un recrutement pour exécuter un acte déterminé, le recrutement est discontinu dans le temps et répond à un besoin ponctuel enfin, la rémunération est rattachée à l'acte.

Madame le Maire explique au conseil municipal que la distribution de la communication municipale était auparavant réalisée par un agent communal, ce dernier a fait valoir ses droits à la retraite.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas externaliser cette prestation et de recruter annuellement des vacataires pour effectuer la distribution de la communication municipale (bulletin municipal, agenda, lettre d'information, flash info) dès que la commission communication a des documents à distribuer.

Il est également proposé au Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 50€ la demi-journée.

ACCORD UNANIMITE

M Guillaume FOUCAUT demande si on aurait pu mettre un coût à l'acte plutôt qu'à la demi-journée. Mme Christine FORNÈS précise que la vacation peut être rémunérée à l'heure, au papier distribué et il est possible d'avoir une distribution au quartier.

6. Vie locale

• **Compte-rendu des commissions municipales**

Commission du personnel :

L'arrivée du nouveau directeur du centre de loisirs est actée au 1^{er} janvier 2023.

La commission du personnel a prévu de recruter une nouvelle cantinière.

Commission sécurité routière :

La commission a organisé 2 matinées pour le code de la route, une trentaine de personnes sur les deux sessions sont venues.

Il va être proposé aux ambarrois de venir contrôler leur véhicule, le 28 janvier.

La commission a pour projet de faire une sensibilisation aux collégiens et aux lycéens pour la sortie des cars.

Enfin, des difficultés ont été rencontrées par le bus qui ne pouvait pas se garer sur la place pour récupérer les enfants un mercredi midi. La gendarmerie est intervenue.

M Vincent HOANG indique que l'idéal serait de pouvoir créer un circuit pour la dépose des enfants pour éviter le stationnement « sauvage » sur la place lors des entrées et sorties d'école.

7. Questions diverses

• **Vœux 2023**

Les vœux vont avoir lieu le 7 janvier à 18h30, une rétrospective de l'année va être effectuée. C'est la première cérémonie des vœux depuis les élections municipales.

• **Agenda**

Jeudi 22 décembre		Vente et dégustation huîtres
Samedi 7 janvier	18h30	Cérémonie des vœux Concours de boules
Jeudi 19 janvier	19h00 20h30	Commission sécurité routière Conseil municipal
Dimanche 22 janvier		Vente de plats à emporter du Sou

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de Séance
Damien BOUHOIR

Le Maire
Christine FORNÈS





Conseil municipal du 15 décembre 2022

Liste des délibérations

Délibération n°2022_12_047 Finances – Amortissement des subventions d'équipement versées

Délibération n°2022_12_048 Personnel – RIFSEEP, modification des plafonds du CIA

Délibération n°2022_12_049 Personnel – Recours à des vacataires pour la distribution